

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11	Date de la séance : 30 mars 2026 Date de la convocation : 26 mars 2026
Présents : Présents : Mme BUIRON Camille – MM. CORNUAU David – DENUELLE Sixte – Mme GIBAS Emilie – M. GULGILMINOTTI Morgan – Mmes KOESLLER Marion – LATRACH Sandrine – MM PERRAUD Aubin – PERRAUD Bruno – POURREYRON Cyril – Mme SONDAZ Anne Absents excusés : / Secrétaire : M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Echange d'un chemin rural

M.le Maire expose :

Messieurs Pierre-Jo et Jean-Côme Aufranc, agriculteurs à Ouroux commune de Deux-Grosnes sont riverains du chemin rural de la commune de Vauxrenard figurant en section G entre les parcelles n°13 et 14, ont demandé le transfert de ce chemin afin de pouvoir agrandir un bâtiment d'exploitation situé sur Vauxrenard.

M. le Maire expose au conseil municipal que le chemin rural figurant en section G entre les parcelles n°13 et 14 du plan cadastral n'est plus fréquenté de manière habituelle par les habitants de la commune de Vauxrenard et qu'il, a par conséquent, possibilité de cesser d'être affecté à l'usage du public.

M. le Maire expose au conseil municipal que l'échange de ce chemin avec la création d'un nouveau ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la commune de Vauxrenard et qu'il est positif de favoriser l'installation du fils d'un éleveur sur l'exploitation familiale avec une extension d'un bâtiment d'élevage.

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, des membres présents :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'échange du chemin rural précité ;
- **APPROUVE** de soumettre le dossier à toutes les formalités administratives nécessaires dont une information au public ;
- **AUTORISE** le maire à proposer un nouveau tracé ;
- **DECIDE** que tous les frais seront à la charge de Messieurs Pierre-Jo et Jean-Côme Aufranc ;

- **AUTORISE** M. le maire à accomplir toutes les formalités préalables à la signature de tous les actes nécessaires à la procédure d'échange du chemin rural précité ;

- **DEVRA** délibérer définitivement une fois les procédures accomplies ;

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Morgan Gulgilminotti

Le Maire,

Sixte Denuelle

